

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2023 – 2024

Les pièces à déposer sur le portail famille :

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE (factures d'eau, de gaz ou de téléphone) ou attestation d'hébergement
- LIVRET DE FAMILLE (PAGES PARENTS ET ENFANTS)
- JUGEMENT DE DIVORCE, LE CAS ÉCHÉANT,
- CARNET DE SANTÉ avec les vaccinations à jour :

enfants nés **avant 2018** :

- DTPolio

enfants nés **à partir du 1^{er} janvier 2018** :

DTPolio, coqueluche, haemophilus influenza b, hépatite B, méningocoque C, pneumocoque, ROR qui sont devenus obligatoires.

- CERTIFICAT DE RADIATION DE L'ÉCOLE fréquentée en 2022 – 2023 (*pour les enfants arrivant sur la commune, uniquement.*)
- ATTESTATION RÉCENTE DE PAIEMENT DE PRESTATIONS CAF. si vous ne bénéficiez pas de prestations de la CAF, produire l'attestation (papier) de carte vitale sur laquelle figure l'enfant
- COPIE DU DERNIER AVIS D'IMPOSITION DU FOYER 2022 SUR L'IMPÔT 2021
- ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE (NOM, ADRESSE, NUMÉRO DE CONTRAT DATE D'ÉCHÉANCE)
- POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS OU LE SPOT TEST D'AISANCE AQUATIQUE